



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/355
10 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 110 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES ORGANISMES INTERNATIONAUX QUI FONT PARTIE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU QUI Y SONT ASSOCIES	3
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	3
Organisation de l'aviation civile internationale	9
Organisation mondiale de la santé	9
Union postale universelle	10
Organisation maritime internationale	13
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	13
Agence internationale de l'énergie atomique	14
Programme des Nations Unies pour le développement	14
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	14
Programme alimentaire mondial	22
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	28

* A/43/50.

88-12726 5528P (F)

/...

28 P.

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté, le 4 décembre 1987, la résolution 42/75 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. Au paragraphe 25 de cette résolution, l'Assemblée priait le Secrétaire général "de continuer à aider les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies à mettre au point des mesures appropriées pour l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et d'établir à l'intention des organes compétents, avec l'assistance de ces institutions et organismes, un rapport décrivant les mesures prises depuis la publication de son précédent rapport, en application des résolutions pertinentes, y compris la présente".

2. Par des lettres datées des 4 et 7 mars 1988, le Secrétaire général a transmis le texte de la résolution aux chefs des secrétariats des institutions spécialisées et des organismes internationaux qui font partie de l'Organisation des Nations Unies ou qui y sont associés, dont la liste est donnée ci-après, et les a invités à présenter les renseignements demandés en vue de leur insertion dans le rapport visé au paragraphe précédent :

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Banque mondiale

Fonds monétaire international (FMI)

Union postale universelle (UPU)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation maritime internationale (OMI)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

/...

Best Copy Available

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Ligue des Etats arabes
Organisation de l'unité africaine (OUA)
Organisation des Etats américains (OEA)

3. Les réponses des organismes internationaux intéressés reçues par le Secrétaire général aux lettres mentionnées plus haut sont résumées ci-dessous, tout comme le sont les renseignements communiqués au Secrétaire général par ces organismes, concernant les mesures qu'ils ont prises ou envisagent de prendre en vue de l'application des dispositions pertinentes de la résolution 42/14 A à C et E de l'Assemblée générale, datée du 6 novembre 1987, relative à la question de Namibie.

4. Toute nouvelle réponse et tout renseignement supplémentaire que l'on pourra obtenir concernant les activités pertinentes entreprises par les organismes intéressés pendant l'année en cours seront publiés sous forme d'additifs au présent rapport.

5. Le Secrétaire général a également transmis le texte de la résolution aux divers départements et autres bureaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les réponses reçues figurent également dans le présent rapport.

II. REPONSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX QUI FONT PARTIE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES OU QUI Y SONT ASSOCIES

ORGANISATION DE NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

[Original : anglais]
[28 mars 1988]

1. L'Unesco coopère étroitement avec les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA en exécutant des programmes de formation de cadres et des projets de recherche en sciences sociales. L'OUA a versé des crédits par l'intermédiaire du Fonds culturel interafricain en vue de produire plusieurs publications de l'Unesco, à l'édition desquelles elle participe : Race, Class and

/...

the Apartheid State (1988), et le livre à paraître intitulé A History of Resistance in Namibia (1988), tous les deux publiés par James Currey Publishers, l'OUA et l'Unesco. La prochaine publication à paraître, intitulée De l'ethnicisme comme moyen d'enfermement des populations sud-africaines, sera publiée conjointement par l'Unesco et l'OUA. Un représentant du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique était présent à l'ouverture des journées d'étude de l'Unesco, organisées en coopération avec l'Université de Dar es-Salam à l'intention de cadres de l'African National Congress of South Africa (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et de la South West Africa People's Organization (SWAPO); le thème retenu était l'application des sciences sociales à l'analyse et à la résolution des problèmes concernant la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle dans les zones urbaines d'Afrique du Sud et de Namibie (Dar es-Salam, 7-18 septembre 1987).

2. En dispensant une formation concernant l'analyse des problèmes vitaux de développement à l'aide des sciences sociales et la recherche scientifique approfondie sur la situation en Afrique du Sud et en Namibie, l'Unesco vise non seulement à satisfaire les besoins à court terme mais aussi à donner aux cadres sud-africains et namubiens des compétences qu'ils peuvent utiliser pour préparer l'indépendance.

3. Le paragraphe 16 de cette résolution demande aux institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies de donner à titre prioritaire une assistance matérielle substantielle aux gouvernements des Etats de première ligne afin qu'ils puissent soutenir plus efficacement la lutte du peuple namibien pour l'indépendance. Les effets de la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud sur la vie culturelle, scientifique et économique des Etats de première ligne ont été considérés comme un domaine prioritaire de recherche et d'action au cours de la réunion internationale de chercheurs universitaires chargés d'élaborer un plan de recherche de cinq ans sur l'apartheid, organisée par l'Unesco à Beijing du 1er au 4 septembre 1986. Les effets de cette politique de déstabilisation sur les pays de la sous-région seront examinés (Projet de programme et de budget pour 1988-1989, 24 C/5, par. 12316, 1.1) lors du Séminaire sous-régional qu'il est prévu de tenir à la fin de 1988 pour étudier les besoins des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA et des pays de l'Afrique australe en matière de formation et de recherche en sciences sociales.

Situation en Namibie résultant de l'occupation illégale
du Territoire par l'Afrique du Sud

4. Au paragraphe 48 de sa résolution 42/14 A, l'Assemblée demande aux institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies d'apporter un appui soutenu et croissant à la South West Africa People's Organization. Au paragraphe 49, elle demande instamment aux institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales d'apporter une assistance matérielle accrue aux réfugiés namubiens que la politique répressive du régime d'apartheid a contraints de fuir leur pays.

5. Dans le cadre de son programme de lutte contre l'apartheid, l'Unesco a continué de mener ses recherches en sciences sociales, de faire connaître au public la situation de la Namibie et de dispenser une formation dans les domaines de sa

/...

compétence aux cadres namibiens. Les résultats des recherches conduites pour l'Unesco par l'historien namibien Peter Katjavivi sur la résistance du peuple namibien à l'occupation étrangère et sur sa lutte pour l'indépendance seront publiés en 1988. L'ouvrage intitulé à History of Resistance in Namibia sera largement diffusé. De plus, une publication à paraître en français, De l'ethnisme comme moyen d'enfermement des populations sud-africaines, comporte un chapitre décrivant la situation en Namibie.

6. Les cadres namibiens participent à des ateliers de formation en sciences sociales organisés pour les membres des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, dans le cadre du sous-programme XIII.3.4. Ainsi, trois Namibiens ont participé à un atelier de formation organisé du 7 au 18 septembre 1987 à Dar es-Salam en coopération avec l'Université de Dar es-Salam et qui portait sur l'application des sciences sociales à l'analyse et à la résolution des problèmes concernant la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle dans les zones urbaines d'Afrique du Sud et de Namibie. Six cadres namibiens ont participé à l'atelier de formation sur l'utilisation des sciences sociales, en particulier en Afrique du Sud et en Namibie, organisé par l'Unesco en coopération avec la faculté des lettres et des sciences sociales de l'Université de Zambie du 15 au 26 septembre 1987 à Lusaka (23 C/5, par. 12324).

7. L'Unesco continue d'être l'agent d'exécution du projet financé par le PNUD SWP/86/005 - Promotion de la participation des femmes au développement, dans le cadre duquel une formation est dispensée aux femmes réfugiées namibiennes et aux cadres du Conseil des femmes dans des domaines prioritaires. Ainsi, le projet comporte des cours annuels de rattrapage en anglais, mathématiques et culture générale d'une durée de neuf mois; la formation d'agents de l'alphabétisation; l'octroi, chaque année, de bourses d'une durée de neuf mois pour suivre un cours destiné à former des responsables de groupes féminins dans un établissement pour adultes en Zambie; une formation en gestion de petits projets de développement (24 C/5, par. 12321).

Fonds des Nations Unies pour la Namibie

8. Au paragraphe 9 de sa résolution 42/14 E, l'Assemblée générale prie les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies de faire tout leur possible pour accélérer l'exécution des projets du Programme d'édification de la nation namibienne et des autres projets en faveur des Namibiens. Au paragraphe 10, elle exprime sa satisfaction aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies qui ont participé au Programme d'édification de la nation namibienne et leur demande de continuer à participer à ce programme.

9. Depuis 1978, l'Unesco fournit une assistance technique au Conseil des femmes de la SWAPO et à des femmes namibiennes par le biais des projets financés par le PNUD élaborés pour les deuxième, troisième et quatrième cycles de programmation. Le premier projet SWP/78/004 (Participation des femmes au développement) a été conçu à l'occasion des premières journées d'étude sur le Programme d'édification de la nation namibienne qui ont eu lieu à Lusaka en mai 1978. Ce projet associe quatre partenaires : le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, le PNUD, l'Unesco et la SWAPO. Les projets ultérieurs SWP/82/003 (Formation et information pour l'accroissement du rôle des femmes dans le développement) et

/...

SWP/86/005 (Promotion de la participation des femmes au développement) sont des projets tripartites auxquels participent le PNUD, l'Unesco et la SWAPO.

10. L'Unesco fournit également une aide aux Namubiens dans le cadre de son programme ordinaire. Ainsi, un contrat a été signé avec un chercheur namibien pour la préparation d'une étude sur l'histoire de la résistance du peuple namibien (que l'Unesco publiera bientôt). Des cadres namubiens ont participé à l'atelier de formation en sciences sociales, organisé du 7 au 18 septembre 1987 en coopération avec l'Université de Dar es-Salam, dans les locaux mêmes de l'Université, à l'intention des mouvements de libération reconnus par l'OUA; cet atelier portait sur l'application des sciences sociales à l'analyse et à la résolution des problèmes concernant la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle dans les zones urbaines d'Afrique du Sud et de Namibie. Ils ont également assisté à un deuxième atelier de formation sur l'utilisation des sciences sociales et humaines pour l'analyse des situations de changement social rapide dans les zones rurales d'Afrique australe, en particulier d'Afrique du Sud et de Namibie, organisé du 15 au 26 septembre 1987 à Lusaka, sous contrat avec la faculté des lettres et des sciences sociales de l'Université de Zambie (23 C/5, par. 12324).

11. La coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, mentionnée au paragraphe 20 de la résolution 42/14 E, a pris la forme d'une participation des diplômés de cet institut et de son personnel enseignant aux activités de formation de l'Unesco. Ainsi, par exemple, sept Namubiennes ont participé à un cours de formation de huit mois sur les méthodes de recherche en sciences sociales et les études sur le développement organisé par l'Unesco et l'Institut d'études sociales de La Haye, du 1er septembre 1985 au 30 avril 1986. Le financement a été assuré dans le cadre du programme ordinaire de l'Unesco (sous-programme XII.3.4, 22 C/5, par. 12331) par les Communautés européennes et le Ministère néerlandais de la coopération pour le développement. Un deuxième cours, cette fois-ci entièrement financé par le Gouvernement néerlandais, a été organisé du 1er septembre 1986 au 31 mai 1987.

12. Les membres du personnel enseignant de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie ont participé comme stagiaires et comme spécialistes aux ateliers de formation en sciences sociales destinés aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA organisés à Dar es-Salam et Lusaka en septembre 1987. Les diplômés de l'Institut ont participé, en tant qu'enseignants et stagiaires, aux activités menées dans le cadre des projets SWP/82/003 et SWP/86/005.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux

13. Au paragraphe 14 de sa résolution 42/71, l'Assemblée prie le Secrétaire général, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies d'apporter toute l'assistance possible, dans les domaines économique et social et dans d'autres domaines, aux Etats qui ont accédé depuis peu à l'indépendance ou sont sur le point d'y accéder.

14. L'Unesco s'occupe en particulier de la lutte pour l'indépendance de la Namibie et du démantèlement du système de l'apartheid en Afrique du Sud. Elle fournit une aide aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA (ANC, PAC et SWAPO)

/...

dans le cadre de programmes de formation en sciences sociales ainsi que de recherches en sciences sociales sur la situation de l'Afrique du Sud et de la Namibie qui visent à combattre la propagande sud-africaine, à mobiliser l'opinion publique et à jeter les bases de la société de l'après-apartheid.

15. Les programmes de formation ont été les suivants : a) atelier de formation sur l'application des sciences sociales à l'analyse et à la résolution des problèmes concernant la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle dans les zones urbaines d'Afrique du Sud et de Namibie, organisé en coopération avec l'Université de Dar es-Salam (Dar es-Salam du 7 au 18 septembre 1987); b) atelier sur l'utilisation des sciences sociales pour l'analyse des situations de changement social rapide dans les régions rurales d'Afrique australe, en particulier d'Afrique du Sud et de Namibie, organisé, sous contrat, avec la faculté des lettres et des sciences sociales de l'Université de Zambie (Lusaka du 15 au 26 septembre 1987).

16. En outre, l'Unesco a continué d'être l'agent d'exécution du projet financé par le PNUD SWP/86/005 - Promotion de la participation des femmes au développement, élaboré pour la période 1987 à 1991.

17. Le programme de recherche en sciences sociales a permis d'établir les publications suivantes : Endgame in South Africa (1986); Race, Class and the Apartheid State (1988) et Fighting Apartheid: A Cartoon History (1988). Le résultat des recherches de première main menées par un historien namibien sera publié prochainement sous forme d'un livre intitulé History of Resistance in Namibia. Une autre publication, à paraître prochainement, intitulée De l'ethnicisme comme moyen d'enfermement des populations sud-africaines, examine la manière dont l'Afrique du Sud manipule la culture africaine et la prétendue tradition afin de maintenir son contrôle sur la population noire d'Afrique du Sud et de Namibie.

18. L'Unesco est représentée aux sessions annuelles du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Question des Bermudes

19. Ce territoire et la Puissance administrante, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, n'ont aucune relation officielle avec l'Unesco.

20. Dans les circonstances actuelles, il est difficile d'envisager que l'Unesco pourra répondre à l'appel fait aux institutions spécialisées dans le paragraphe 9 de la résolution 42/86, dans lequel l'Assemblée demande de continuer à accorder une attention particulière aux besoins des Bermudes en matière de développement.

21. Si la situation changeait, l'Unesco serait prête à examiner les demandes d'aide présentées par la Puissance administrante. En attendant, le Bureau du représentant de l'Unesco dans les Caraïbes fait tout son possible pour que les activités de l'Unesco dans cette sous-région aient le plus grand rayon d'action possible.

/...

Question des îles Caïmanes

22. L'Unesco a, dans le passé, répondu favorablement aux demandes d'aide présentées par le Ministre britannique du développement outre-mer au nom des îles Caïmanes, territoire dépendant du Royaume-Uni.

23. Actuellement, ni les îles Caïmanes, ni le Royaume-Uni n'ont de relation officielle avec l'Unesco. Cependant, s'il était possible de trouver une formule qui permette des contacts officiels, l'Unesco serait disposée à poursuivre son aide aux îles Caïmanes, comme il est demandé au paragraphe 9 de la résolution 42/85.

24. Le Bureau du représentant de l'Unesco dans les Caraïbes essaie de faire tout son possible pour que les activités de l'Unesco dans la sous-région aient un effet aussi général que possible.

Question des îles Vierges britanniques

25. Les îles Vierges britanniques sont membre associé de l'Unesco depuis le 24 novembre 1983. En 1987, deux projets soumis par ce territoire ont été financés dans le cadre du programme de participation de l'Unesco :

1. Consultant dans le domaine de l'archéologie marine (7 000 dollars des Etats-Unis);
2. Contribution au plan de développement de la zone protégée de Baths, Virgin Corda (25 000 dollars des Etats-Unis).

26. Toutes les demandes soumises à l'Unesco pendant l'exercice biennal en cours seront examinées, sous réserve des fonds disponibles, en fonction de leur conformité aux objectifs de l'Unesco et des réglementations du programme concerné.

27. En ce qui concerne le dixième alinéa de la résolution 42/82, où l'Assemblée générale note qu'il existe un besoin urgent d'assurer aux nationaux une formation technique et professionnelle et de former des cadres et prend note à ce sujet de l'intention exprimée par le Gouverneur d'accorder la priorité à la création d'un établissement d'études supérieures, l'Unesco serait disposée à apporter son aide si on le lui demandait.

28. Il faut se rappeler que la Puissance administrante, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, n'entretient actuellement aucune relation officielle avec l'Unesco.

Diffusion d'informations sur la décolonisation

29. Au paragraphe 4 de sa résolution 42/72, l'Assemblée générale prie les institutions spécialisées d'entreprendre la diffusion à grande échelle de leurs activités concernant la décolonisation. A cet égard, il faut signaler la parution récente des publications de l'Unesco Endgame in South Africa (1986) et Race, Class and the Apartheid State (1988). Fighting Apartheid: A Cartoon History (1988), ouvrage produit avec le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe, devrait atteindre un large public, en particulier chez les jeunes.

/...

On en prépare actuellement une version française. Deux publications à paraître éclaireront le public, respectivement sur la lutte du peuple namibien et sur la politique menée par le régime d'apartheid : A History of Resistance in Namibia et De l'ethnicisme comme moyen d'enfermement des populations sud-africaines.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

[Original : anglais]
[21 mars 1988]

L'OACI continue de coopérer avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et l'invite à participer à ses réunions consacrées à des questions intéressant la région. L'OACI prend activement part au Programme d'édification de la nation namibienne; le programme de bourses de formation à l'aviation civile, financé par le PNUD, pleinement appliqué pendant plusieurs années à la suite de l'évaluation par un conseiller des besoins en matière d'aviation civile, est sur le point d'être à nouveau élargi. L'OACI conseille en outre le Commissariat des Nations Unies pour la Namibie en matière de placement de personnel qualifié dans les services et lignes aériennes de l'aviation civile d'autres pays africains afin que ces personnes puissent obtenir une expérience pratique.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

[Original : anglais]
[11 avril 1988]

1. L'OMS partage les nombreuses préoccupations exprimées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans la résolution 42/75. Elle a toujours collaboré avec les pays concernés, les divers organismes des Nations Unies, l'OUA et les autres organisations intéressées afin de pouvoir fournir, dans la plus grande mesure possible, les services sanitaires nécessaires aux réfugiés et aux populations en transit.
2. L'OMS continue à coopérer avec le HCR, l'UNICEF, le PNUD et les organisations non gouvernementales intéressées pour protéger la santé des collectivités de réfugiés.
3. L'OMS est disposée à étudier la possibilité d'accroître la coopération technique qu'elle fournit dans son domaine de compétence, afin de pouvoir améliorer la condition sanitaire des pays concernés.
4. L'OMS a lancé un appel aux Etats membres pour que, dans la mesure de leurs possibilités, ils continuent à fournir l'assistance sanitaire voulue aux mouvements de libération reconnus par l'OUA et aux Etats de première ligne (Angola, Botswana, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), ainsi qu'au Lesotho et au Swaziland.
5. Dans les Etats de première ligne, ainsi qu'au Lesotho et au Swaziland, la priorité est donnée aux éléments de programmes qui reflètent les objectifs des plans nationaux de développement dans le domaine de la santé. En dépit de sérieuses difficultés, tous les Etats continuent à s'efforcer inlassablement d'atteindre l'objectif commun de la santé pour tous d'ici à l'an 2000.

/.

6. L'OMS exécute des projets de coopération technique avec les mouvements de libération nationale, en conjonction avec le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique de l'OUA, le PNUD et d'autres partenaires internationaux.

7. L'OMS a fourni des bourses de formation à des agents sanitaires du PAC et de l'ANC. Elle a organisé un stage d'études pratiques en matière de nutrition à Loudima (Congo), à l'intention des réfugiés namubiens.

8. Un montant de 514 000 dollars a été prélevé sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 1986-1987 en faveur des réfugiés de la Namibie, un Etat membre associé de l'OMS; ce montant a été utilisé essentiellement pour assurer la formation du personnel sanitaire et des cadres nécessaires à l'exécution d'un plan national dans le domaine de la santé, ainsi que pour financer l'envoi de médicaments, de matériel et d'équipement.

9. L'OMS a intensifié ses activités visant à organiser les services de secours d'urgence dans la sous-région de l'Afrique australe afin qu'ils puissent faire face à toute situation grave. Des membres du personnel du siège de l'OMS et de son bureau régional se sont rendus plusieurs fois dans les pays de la sous-région pour évaluer la situation en matière de secours d'urgence et de besoins dans le domaine de la santé, ainsi que pour assurer la formation de personnel national et pour entreprendre, puis superviser et évaluer, des activités d'assistance sanitaire d'urgence. Des activités de cette nature ont déjà été organisées au Botswana, au Mozambique et en Angola et sont actuellement amorcées dans d'autres Etats de première ligne.

UNION POSTALE UNIVERSELLE

[Original : français]
[28 mars 1988]

I. ASSISTANCE AUX REFUGIES ET AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

L'aide ci-après a été fournie aux territoires suivants :

A. Au titre des activités financées par l'UPU

1. Territoires des Caraïbes

Anguilla, Cayman, Montserrat, Turques et Caïques, Vierges (îles) : une bourse pour le cours d'agents d'exécution qui s'est tenu à Sainte-Lucie.

2. Peuple palestinien

Une bourse pour suivre un cycle de formation supérieure d'études postales de quatre ans à la Faculté arabe des postes de Damas dès octobre 1986 (Fonds spécial UPU).

/...

B. Au titre des activités financées par le PNUD

Territoires du Pacifique

Nioué : Une mission de consultant d'une durée de deux mois dans le cadre du projet régional RAS/86/174.

Hong-kong : Une bourse de 12 semaines pour la participation au cours dans le domaine de la formation professionnelle organisé au Royal Institute of Public Administration, Londres (HOK/84/014).

II. ASSISTANCE AUX PAYS NOUVELLEMENT INDEPENDANTS

L'aide ci-après a été fournie aux pays suivants :

A. Au titre des programmes financés par l'UPU

1. Pays de la sous-région des Caraïbes

Belize, Dominique, Saint-Vincent-et-Grenadines : Une bourse d'un mois et demi pour la participation au cours d'agents d'exécution à Sainte-Lucie.

Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines : Mission de consultant dans le domaine de l'intégration du réseau postal.

Dominique, Sainte-Lucie : Mission de consultant dans le domaine de la législation postale.

Sainte-Lucie : Matériel d'exploitation et pédagogique.

2. Pays du Pacifique

Iles Salomon :

a) Une mission multiple d'une durée de trois semaines en appui à la Décennie des transports et communications;

b) Une bourse d'une durée de deux semaines pour la participation au cycle d'étude sur l'EMS organisé au Centre de formation postale pour l'Asie et le Pacifique (APPTC), Bangkok;

c) Une bourse d'une durée de 10 semaines pour la participation à l'un des cours organisés à l'APPTC, Bangkok;

d) Une bourse d'une durée de huit semaines pour la participation à l'un des cours organisés à l'APPTC, Bangkok.

/...

Vanuatu :

- a) Une bourse d'une durée de deux semaines pour la participation au cycle d'étude sur l'EMS organisé à l'APPTC, Bangkok;
- b) Matériel d'exploitation et pédagogique.

3. Pays arabes

Djibouti : Matériel d'exploitation et pédagogique.

4. Pays d'Afrique

Zimbabwe :

- a) Une bourse de trois mois et demi pour le cours de gestion à Rugby;
- b) Matériel pédagogique.

B. Au titre des activités financées par le PNUD

1. Pays d'Afrique

Le Zimbabwe a participé aux activités du projet régional RAF/86/009 "Création d'ateliers de fabrication de matériel postal".

2. Pays arabes

Djibouti a bénéficié de l'assistance ci-après dans le cadre du projet DJI/86/007 :

- a) Trois missions de consultant d'une durée totale de six mois;
- b) Une mission de Volontaire des Nations Unies (VNU) d'une durée de 12 mois;
- c) Six bourses d'une durée totale de 18,5 mois pour la participation aux cours organisés au Sénégal et en Tunisie;
- d) Matériel d'exploitation et pédagogique.

3. Pays d'Asie et du Pacifique

Brunéi Darussalam :

- a) Une mission de consultant d'une durée d'un mois dans le cadre du projet régional RAS/86/174 "Services postaux : modernisation de la gestion et de l'exploitation";
- b) Une bourse de deux semaines pour la participation au séminaire organisé au collège postal d'Islamabad dans le cadre du projet régional RAS/86/174.

/...

Iles Salomon : Une bourse de deux semaines pour la participation au séminaire organisé au collège postal d'Islamabad dans le cadre du projet régional RAS/86/174.

Kiribati : Une bourse de deux semaines pour la participation au séminaire organisé au collège postal d'Islamabad dans le cadre du projet régional RAS/86/174.

Tuvalu : Fourniture de matériel d'exploitation et pédagogique dans le cadre du projet RAS/86/172 "Renforcement des services postaux des pays défavorisés et en particulier des PMA".

Vanuatu :

a) Une mission de consultant d'une durée d'un mois dans le cadre du projet régional RAS/86/172;

b) Fourniture de matériel d'exploitation et pédagogique dans le cadre du projet RAS/86/172.

III. RESOLUTIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL EXECUTIF QUI SE REUNIRA
A BERNE DU 19 AVRIL AU 4 MAI 1988

En vertu de l'article IV de l'Accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'UPU, je soumettrai au Conseil exécutif de l'UPU, lors de sa session d'avril/mai 1988, les résolutions concernant l'application de la Déclaration sur la décolonisation que vous nous aurez fait parvenir en appelant l'attention sur certaines parties qui concernent les institutions spécialisées.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

[Original : anglais]
[6 avril 1988]

1. Il a été dûment pris note de la résolution 42/75 de l'Assemblée générale. Les mesures décrites dans ma lettre du 15 mars continuent d'être appliquées par l'OMI dans les cas appropriés (voir document A/38/111).

2. Conformément à la pratique habituelle, le texte de la résolution sera transmis au Conseil de l'OMI pour information et pour suite à donner. Toute observation faite ou mesure prise par le Conseil sera portée à votre connaissance en temps utile.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

[Original : anglais]
[8 avril 1988]

Bourses de formation

1. En 1987, environ 380 bourses de formation ont été octroyées à des ressortissants de pays en développement désignés par les gouvernements de 94 de ces pays et de sept organisations; au nombre des bénéficiaires de ces bourses

/...

figuraient des ressortissants de territoires coloniaux (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique), des Etats de première ligne et d'Etats nouvellement indépendants ou en voie de formation.

Missions consultatives

2. En 1987, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI se sont rendus en mission dans 64 pays en développement, y compris des Etats de première ligne et des Etats nouvellement indépendants ou en voie de formation.

3. L'objet de ces missions était d'aider les gouvernements à améliorer les systèmes nationaux et sous-régionaux de protection de la propriété intellectuelle, de manière à ce qu'ils puissent contribuer plus concrètement au développement socio-économique et technologique et aux efforts d'auto-assistance. L'aide fournie dans le cadre de ces missions a consisté à donner des avis en matière de législation et d'administration, à élaborer des plans à long terme, à assurer une formation en cours d'emploi, à organiser des séminaires et des réunions d'étude et à fournir l'information technologique voulue en matière de brevets et de documents de brevet, ainsi que de l'équipement.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

[Original : anglais]
[18 mars 1988]

L'AIEA a pris note de la résolution 42/75 de l'Assemblée générale mais, en raison de la nature hautement spécialisée et technique de ses programmes, qui se rapportent tous aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, elle n'est pas en mesure de fournir les renseignements demandés.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

[Original : anglais]
[4 avril 1988]

On trouvera un résumé des mesures prises en 1987 en ce qui concerne la contribution du PNUD à l'indépendance de la Namibie dans le rapport que l'Administrateur a présenté au Conseil d'administration sur l'assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA (DP/1988/2). Ce document est disponible au Secrétariat.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

[Original : anglais]
[4 avril 1988]

1. Dans le cadre de son mandat humanitaire et apolitique, le HCR a continué d'offrir une aide matérielle diverse aux réfugiés de Namibie et d'Afrique du Sud. Chaque fois que possible, les mouvements de libération nationale respectifs reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par l'Organisation des Nations Unies ont été ses principaux partenaires dans l'exécution de ce programme.

/...

2. La politique d'apartheid menée en Afrique du Sud même, la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie et la constante déstabilisation de ses voisins, notamment l'Angola et le Mozambique, sont les causes premières du vaste problème de réfugiés auquel est actuellement en proie la région de l'Afrique australe.

3. Si on reconnaît que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'est pas habilité à traiter de ces causes premières, il a, en revanche, manifestement pour mandat de protéger et d'aider les victimes de l'apartheid, du colonialisme et de l'occupation qui ont cherché asile en tant que réfugiés dans les pays africains indépendants voisins.

4. Les objectifs principaux que poursuit le HCR dans l'accomplissement de son mandat humanitaire en Afrique australe sont les suivants :

a) Protection :

- i) Aider à préserver l'intégrité de l'institution humanitaire qu'est l'asile, c'est-à-dire la protection globale qu'un Etat, dans l'exercice de sa souveraineté, offre aux réfugiés sur son territoire. Ces dernières années, cette institution s'est vue de plus en plus menacée en raison des attaques militaires répétées et des mesures économiques coercitives que l'Afrique du Sud a imposées à bon nombre de pays de la région qui se sont engagés à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés namibiens et sud-africains;
- ii) Veiller à ce que le principe fondamental de non-refoulement soit pleinement respecté;
- iii) Contribuer à atténuer certains des problèmes de sécurité aigus et autres difficultés auxquels se heurtent les Etats de première ligne par suite des politiques susmentionnées, en procédant à l'évacuation d'urgence ou à la réinstallation des réfugiés dans d'autres pays, situés de préférence sur le continent;

b) Aide matérielle en vue de l'adoption de solutions durables :

- i) Mobiliser et acheminer une assistance matérielle accrue en faveur des pays d'asile dans la région, alléger le fardeau que représente l'accueil des réfugiés, et offrir une assistance humanitaire aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation des Nations Unies et l'OUA. Chaque fois qu'il le peut, le HCR s'efforce d'intégrer l'assistance aux réfugiés aux plans de développement national et d'y faire participer d'autres organisations, notamment lorsqu'il s'agit d'une vaste zone de peuplement dont bénéficient aussi bien les réfugiés que les nationaux;
- ii) Renforcer les moyens dont disposent les Etats de première ligne pour faire face aux situations d'urgence de sorte qu'ils puissent répondre avec l'efficacité voulue aux afflux massifs et soudains de réfugiés;

/...

- iii) Dispenser au plus grand nombre possible de réfugiés l'enseignement de base et la formation professionnelle dont ils ont besoin pour être davantage productifs et autosuffisants pendant leur exil et les préparer à une vie plus féconde et utile lorsqu'ils retourneront dans leur pays d'origine;
- iv) Encourager dans tous les cas chaque fois que faire se peut le rapatriement librement consenti;
- v) Favoriser la réinstallation, de préférence en Afrique, lorsque le rapatriement librement consenti s'avère impossible dans un avenir prévisible, et lorsque les possibilités d'intégration locale dans les pays de premier asile sont plutôt limitées.

A. Niveaux des programmes d'assistance du HCR en Afrique australe

5. On trouvera ci-après un résumé des programmes d'assistance matérielle du HCR destinés aux réfugiés dans les Etats de première ligne et dans d'autres pays d'Afrique australe, visant à permettre à ces Etats de faire mieux face à l'afflux croissant de réfugiés et à la charge qu'ils représentent.

1. Angola

6. Le nombre des réfugiés sud-africains en Angola a quelque peu augmenté, passant de 9 500 personnes en 1986 à 10 000 en 1987; ces derniers constituent avec les 69 000 réfugiés namibiens le principal groupe de réfugiés en Angola. Ces réfugiés vivent dans des petites communautés réparties dans plusieurs provinces angolaises, celle de Kwanza-Sul, à 300 kilomètres à l'est de Luanda, en comptant la plus forte concentration.

7. Le programme d'assistance aux réfugiés namibiens continue à avoir pour principal objectif de répondre à leurs besoins fondamentaux en améliorant par exemple leur niveau de santé et d'instruction, et plus généralement leur niveau de vie. On a également encouragé les initiatives personnelles afin de préparer les réfugiés à mener une vie productive dans leur pays d'origine, lorsqu'ils seront ultérieurement rapatriés. Des outils et un matériel agricole ont été achetés pour le Centre de réception de Viana dirigé par la SWAPO.

Dépenses de 1987 : 912 500 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 1 100 000 dollars des Etats-Unis

8. Au nombre des programmes d'aide aux réfugiés sud-africains figurait l'achat d'outils et de matériel agricole destinés au projet d'exploitation agricole de Malange mis en oeuvre par l'ANC. Ce programme visait, entre autres choses, à améliorer l'état nutritionnel des réfugiés et à dispenser une formation agricole en cours d'emploi. On a en outre encouragé la construction de logements avec la participation des réfugiés eux-mêmes.

Dépenses de 1987 : 441 500 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 664 000 dollars des Etats-Unis

/...

2. Botswana

9. A la fin de l'année 1987, le Botswana comptait quelque 5 200 réfugiés de toutes nationalités. Environ 4 200 d'entre eux, dont 157 Sud-Africains et 117 Namibiens, vivent dans la zone de réinstallation des réfugiés de Dukwi, située à environ 570 kilomètres de Gaborone dans le nord-ouest du pays. Les 1 000 autres réfugiés (en majorité Sud-Africains) vivent principalement dans les centres urbains tels que Gaborone, Francistown et Selibe Phikwe. L'aide aux réfugiés sud-africains et namibiens s'inscrit dans le contexte général de l'assistance apportée à tous les réfugiés au Botswana.

10. L'objectif primordial pour 1987 était de continuer à renforcer l'infrastructure et les équipements sociaux à Dukwi, notamment dans les secteurs de l'enseignement, de l'assainissement, de la vulgarisation agricole et du développement communautaire. Pour les réfugiés vivant dans les zones urbaines, on a continué à se soucier de fournir une aide dans le domaine de l'enseignement et de mettre l'accent sur des projets d'autosuffisance. La Fédération luthérienne mondiale et le Conseil des réfugiés du Botswana participent à l'exécution des programmes du HCR.

Dépenses de 1987 : 1 278 769 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 1 323 000 dollars des Etats-Unis

3. Lesotho

11. A la fin de l'année 1987, on comptait de 250 à 300 réfugiés immatriculés au Lesotho. Il s'agit pour la plupart de Sud-Africains, en majorité d'origine urbaine. Le Gouvernement estime également qu'il y a dans le pays jusqu'à 3 000 Sud-Africains dont la situation est assimilable à celle de réfugiés.

12. Une assistance temporaire a été offerte à environ 125 réfugiés totalement indigents en attendant de trouver des solutions durables pour chaque cas particulier. En outre, un certain nombre de réfugiés ont bénéficié d'une assistance au titre du projet de développement des petites entreprises, axé sur l'autosuffisance et appuyé par le HCR. Les réfugiés viennent en majorité de grandes zones urbaines sud-africaines et n'ont reçu pour la plupart qu'une instruction très rudimentaire, sans aucune formation professionnelle. C'est par le truchement du Ministère de l'intérieur et pour le projet de mise en valeur des petites entreprises, par l'intermédiaire du Bureau de l'Organisation internationale du Travail sis à Maseru qu'une assistance leur est fournie. Les réfugiés membres de mouvements de libération nationale sont évacués vers d'autres pays pour des raisons de sécurité qui tombent sous le sens.

Dépenses de 1987 : 493 369 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 443 000 dollars des Etats-Unis

/...

4. Mozambique

13. C'est dans le contexte général de l'assistance aux 440 réfugiés au Mozambique, toutes nationalités confondues, que s'inscrit l'aide apportée aux 200 réfugiés sud-africains et namibiens, laquelle consiste notamment à fournir un appui financier à une ferme d'élevage de porcins exploitée avec la participation de réfugiés sud-africains, et à appuyer d'autres activités génératrices de revenus. L'assistance s'exerce aussi dans d'autres domaines, tels que soins et entretien, réinstallation, voyages et aide juridique.

Dépenses de 1987 : 330 124 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 319 000 dollars des Etats-Unis

5. Swaziland

14. A la fin de l'année 1987, il y avait 6 500 réfugiés sud-africains dans le camp de réinstallation de Ndzevane, en majorité d'origine rurale et généralement non affiliés, auxquels s'ajoutaient 300 réfugiés sud-africains d'origine urbaine.

15. Les réfugiés urbains indigents ont bénéficié d'une assistance financière et matérielle temporaire dans l'attente d'une solution durable; on a aidé aussi les réfugiés du camp de réinstallation de Ndzevane à devenir autosuffisants dans le secteur agricole. La Fédération luthérienne mondiale et le Gouvernement swazi participent à l'exécution du projet de Ndzevane. Pas plus qu'au Botswana et au Lesotho, il n'y a de mouvement de libération nationale au Swaziland; les membres affiliés ont donc dû être évacués, avec l'aide du HCR, vers d'autres pays africains.

Dépenses de 1987 : 664 187 dollars des Etats-Unis (Ndzevane)

Crédits ouverts pour 1988 : 540 000 dollars des Etats-Unis (*ibid.*)

6. République-Unie de Tanzanie

16. Environ 6 000 réfugiés sud-africains ont trouvé asile en Tanzanie. Le Gouvernement a offert des terres arables pour la production de denrées alimentaires et de cultures de rapport et l'assistance du HCR, acheminée par le truchement des mouvements de libération nationale, vise à favoriser l'autosuffisance des réfugiés. Le HCR a fourni le matériel nécessaire pour qu'on puisse achever le centre de l'ANC à Dakawa et améliorer, à l'intention de l'ANC, l'infrastructure de la ferme de Bagamoyo.

Dépenses de 1987 : 52 000 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 57 000 dollars des Etats-Unis

7. Zambie

17. Il y a environ 3 000 réfugiés sud-africains et 7 500 réfugiés namibiens en Zambie. Ils sont en majorité membres des deux mouvements de libération nationale, à savoir l'ANC et la SWAPO. En 1987, une assistance complémentaire a été fournie

/...

aux réfugiés sud-africains et namibiens, pour qu'ils puissent tous jouir des services médicaux, de l'alimentation et des médicaments de base. En outre, l'assistance fournie au bénéfice des réfugiés namibiens à la ferme Nyango a été placée sous la responsabilité de la SWAPO, et une aide a été également apportée à la ferme que gère l'ANC près de Lusaka. Un autre projet consistait à favoriser l'autosuffisance des réfugiés à Lusaka. On a notamment dispensé des prêts et des conseils en matière de gestion financière, et des cours de formation professionnelle pour permettre aux réfugiés de lancer leurs propres petites entreprises.

Dépenses de 1987 : 190 155 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 170 800 dollars des Etats-Unis

8. Zimbabwe

18. A la fin de l'année 1987, il y avait environ 211 réfugiés sud-africains et 12 réfugiés namibiens au Zimbabwe. L'assistance en faveur de ces réfugiés a permis de financer les dépenses renouvelables du Centre d'accueil de Harare et du Service d'assistance individuelle aux réfugiés. En outre, on a aidé les réfugiés à devenir financièrement autonomes en encourageant la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus.

Dépenses de 1987 : 75 083 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 75 000 dollars des Etats-Unis

B. Coopération avec les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA

19. Le HCR a continué de collaborer étroitement avec les mouvements de libération nationale dans le cadre de divers efforts humanitaires en faveur des réfugiés. Comme on l'a dit plus haut, les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, c'est-à-dire la SWAPO, l'ANC, le PAC, jouent un rôle opérationnel crucial en participant à l'exécution des programmes d'assistance du HCR en Angola, en Zambie et en République-Unie de Tanzanie.

20. En outre, ces mouvements ont obtenu le statut officiel d'observateur et participent sans droit de vote aux travaux du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (EXCOM). Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui est l'autorité légale pour le Territoire jusqu'à son indépendance, représente la Namibie au Comité, en tant que membre à part entière, depuis 1982.

C. Enseignement

21. Dispenser un enseignement de base (primaire/secondaire) et une formation professionnelle utiles et appropriés demeure un aspect essentiel du programme d'assistance du HCR en faveur des réfugiés sud-africains et namibiens. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'aide du HCR à ces deux groupes de réfugiés pour le premier cycle du secondaire s'élevait en 1987 à 540 000 dollars des Etats-Unis.

/...

22. Le HCR a également continué de verser sa contribution annuelle (30 000 dollars des Etats-Unis) à l'Institut des Nations Unies pour la Namibie qui forme des administrateurs en vue de l'indépendance de la Namibie. En outre, le HCR est sur le point de conclure un mémorandum d'accord avec le Commissariat des Nations Unies pour la Namibie portant sur les questions d'intérêt immédiat pour les deux bureaux en vue d'accroître encore l'assistance fournie aux réfugiés namibiens par les deux institutions.

Dépenses de 1987 : 540 000 dollars des Etats-Unis

Crédits ouverts pour 1988 : 1 000 000 dollars des Etats-Unis (prévus)

/...

Assistance scolaire fournie en 1987 aux étudiants réfugiés sud-africains et namibiens
du premier cycle du secondaire

I. BOURSES	Sud-Africains						Namibiens					
	Nombre de bénéficiaires						Nombre de bénéficiaires					
	Enseignement de type classique		Enseignement professionnel/ technique		Total	Engagements (En dollars E.-U.)	Enseignement de type classique		Enseignement professionnel/ technique		Total	Engagements (En dollars E.-U.)
	M	F	M	F			M	F	M	F		
BOTSWANA	8	7			15	12 450	1	3			4	3 320
KENYA	2	3			5	3 875	4	3			7	5 425
LESOTHO	7	7			14	7 336					0	0
LIBERIA			1		1	5 000					0	0
SWAZILAND	93	112	10	5	220	109 120					0	0
ZAMBIE		1			1	496					0	0
ZIMBABWE	5	3			8	8 000					0	0
TOTAL PARTIEL	115	133	11	5			5	6	0	0		
TOTAL (M + F)	Class.	248	Prof.	16	264	146 277	Class.	11	Prof.	0	11	8 745
B. En dehors des pays d'asile	Nombre de bénéficiaires						Nombre de bénéficiaires					
	Enseignement de type classique		Enseignement professionnel/ technique		Total	Engagements (En dollars E.-U.)	Enseignement de type classique		Enseignement professionnel/ technique		Total	Engagements (En dollars E.-U.)
	M	F	M	F			M	F	M	F		
	CAMEROUN*							5	32	3	30	70
GHANA							8	36			44	76 384
NIGERIA**											0	
SIERRA LEONE							8	62	2	11	83	67 230
TOTAL PARTIEL							21	130	5	41		
TOTAL (M + F) ET	Class.	0	Prof.	0	0	0	Class.	151	Prof.	46	197	470 702
TOTAL TABLEAU I	Class.	248	Prof.	16	264	146 277	Class.	162	Prof.	46	208	479 447
II. ASSISTANCE AU TITRE DES VOYAGES OFFICIELS	N/D		N/D		38	21 100	N/D				198	56 900
(Bourses d'études et assistance au titre des voyages)												
TOTAL I + II					302	167 377					406	536 347

* Au Cameroun, les crédits ouverts concernaient 100 réfugiés namibiens.

** Au Nigéria, les engagements pour l'année 1986 ont permis de financer l'aide aux réfugiés namibiens.

/...

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

[Original : anglais]
[30 mars 1988]

Assistance fournie aux réfugiés des territoires coloniaux, y compris l'assistance fournie au gouvernement concerné pour la préparation et l'exécution des projets en faveur des réfugiés, et assouplissement des procédures relatives à ces projets

1. Au 31 décembre 1987, le montant total des dépenses engagées par le PAM au titre de l'aide aux mouvements de libération, aux réfugiés et aux personnes déplacées s'élevait à 102,9 millions de dollars pour 30 projets, dont 24,2 millions de dollars pour quatre projets encore en cours.

Octroi d'une assistance aux peuples des territoires coloniaux en Afrique, en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine et avec la collaboration active des mouvements de libération nationale concernés

2. Depuis son dernier rapport, le PAM n'a apporté aucune modification à la procédure concernant l'assistance aux peuples des territoires coloniaux en Afrique.

Suppression de tout appui au Gouvernement sud-africain et mesures prises pour qu'aucune aide ne soit accordée à ce gouvernement dans les domaines financier, économique et autres

3. Comme indiqué dans les précédents rapports, le PAM ne fournit aucune assistance au Gouvernement sud-africain, ni ne collabore avec lui.

Arrangements conclus, en consultation avec l'OUA et le Comité spécial, pour que les territoires coloniaux en Afrique soient représentés par les mouvements de libération nationale concernés, en tant qu'observateurs, dans les réunions traitant de questions relatives à ces territoires

4. Depuis la vingt-cinquième session du Comité intergouvernemental, organe directeur du PAM, qui s'est tenue en avril 1974, le PAM a invité l'Organisation de l'unité africaine à participer en tant qu'observateur aux sessions de son organe directeur qui s'appelle maintenant le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

5. A sa quatrième session en octobre/novembre 1977, le CPA a pris la décision suivante :

a) Lorsqu'une demande est présentée par un mouvement de libération reconnu par l'OUA ou en son nom, le Comité peut autoriser expressément le Directeur exécutif à inviter le mouvement de libération intéressé à participer en qualité d'observateur;

/...

b) Les frais de participation d'un mouvement de libération dont la participation a été approuvée par le Comité peuvent être pris en charge par le Directeur exécutif.

6. Lorsqu'une demande est présentée pour un mouvement de libération reconnu par l'OUA, ou en son nom, des mesures sont prises en conformité avec cette décision.

/...

Pièce jointe 1

Montant total des dépenses d'aide engagées par le PAM
 au 31 décembre 1987

En dollars des Etats-Unis

1. Par mouvement (pays d'origine)

a) Front patriotique (Zimbabwe)		13 231 000
i) Zimbabwe African People's Union (ZAPU)	11 211 000	
ii) Zimbabwe African National Union (ZANU)	2 020 000	
b) Pays d'accueil (Zimbabwe)		21 226 237
i) Botswana	4 909 237	
ii) Mozambique	16 317 000	
c) SWAPO (Namibie)		32 976 885
i) Angola	30 471 947	
ii) Zambie	2 504 938	
d) Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA) et Frente Nacional para a Libertação de Angola (FNLA) (Angola)		2 017 000
e) Mozambicains déplacés au Mozambique		6 049 649
f) Partido Africano de Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) (Guinée-Bissau)		1 318 000
g) Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) (Mozambique)		1 547 000
h) ANC (Afrique du Sud)		42 000
i) Pays d'accueil (Zambie)		2 513 000
Angolais et Namibiens	2 513 000	
j) Pays d'accueil (Zaire)		1 755 700
Angolais	1 755 700	
k) Pays d'accueil (Angola)		1 759 900
Réfugiés zaïrois	1 759 900	
Total		<u>102 856 801</u>

/...

Pièce jointe 1 (suite)

En dollars des Etats-Unis

2. Par type d'aide

a) Situation d'urgence	29 716 189
b) Projet (y compris les interventions rapides)	73 140 612
Total	102 856 801

3. Par pays

Angola	40 340 496
Botswana	4 909 237
Guinée-Bissau	1 318 000
Mozambique	38 304 430
Zambie	16 228 938
Zaïre	1 755 700
Total	102 856 801

/...

Pièce jointe 2

Assistance du PAM aux mouvements de libération nationale, aux réfugiés
 et aux personnes déplacées en Afrique (situation au 31.12.87 a/)

	Bénéficiaires	Nombre de personnes	Date d'approbation	Durée	Dépenses engagées par le PAM (en dollars E.-U.)
1. Aide en cours b/					
Botswana 3343 E	Réfugiés zimbabwéens	4 000	12.05.87	1 an	344 110
Angola 2506/Q Exp. 3	SWAPO	62 000	28.10.86	1 an	7 311 547
Angola 3395 E	Personnes déplacées au sud de l'Angola	123 000	31.07.87	6 mois	2 768 649
Mozambique 3563 E	Personnes déplacées au Mozambique	400 000	30.12.87	6 mois	<u>13 752 610</u>
					24 176 916
2. Aide dont la distribution est achevée					
Angola 2154/Q	MPLA et FNLA	50 000	19.06.74	1 an	2 017 000
Angola 1161/L	SWAPO	30 000	18.04.79	6 mois	951 000
Angola 1102/E	SWAPO	10 000	20.09.77	6 mois	314 000
Angola 1102/E Exp. 1	SWAPO	20 000	23.03.78	6 mois	711 000
Angola 1102/E Exp. 2	SWAPO	10 000	26.05.78	6 mois	371 000
Angola 1121/E	Angolais	1 140	16.03.78	6 mois	42 000
Angola 1263/E	Angolais	131 000	12.10.81	6 mois	3 281 000
Angola 2506/Q	SWAPO	61 500	30.10.79	3 ans	7 116 000
Angola 2506/Q Exp. 1	SWAPO	61 500	29.04.82	2 ans et 8 mois	5 602 800
Angola 2506/Q Exp. 2	SWAPO	62 000	08.06.84	1 an et 9 mois	8 094 600
Angola 2566/Q	Réfugiés zaïrois	16 000	20.01.83	2 ans et 2 mois	1 759 900
Botswana 324 Exp. 1	Zimbabwe/Angola	2 500	17.02.77	2 ans	400 000
Botswana 2478/Q	Zimbabwe/Réfugiés d'Afrique du Sud	30 000	27.09.78	8 ans et 6 mois	4 165 127

/...

Pièce jointe 2 (suite)

	Bénéficiaires	Nombre de personnes	Date d'approbation	Durée	Dépenses engagées par le PAM (en dollars E.-U.)
2. <u>Aide dont la distribution est achevée</u> (suite)					
Guinée-Bissau 2157/Q	PAIGC	90 000	10.07.74	6 mois	1 318 000
Mozambique 2155/Q	FRELIMO	50 000	19.06.74	1 an et 5 mois	1 547 000
Mozambique 2406/Q	Zimbabwe	60 000	22.08.77	4-5 mois	1 586 000
Mozambique 2454/Q	Zimbabwe	60 000	10.05.78	6 mois	1 667 000
Mozambique 2466/Q et D	Zimbabwe	150 000	01.09.78	15 mois	13 064 000
Mozambique 2428/Q et Rev.	Front patriotique (ZANU)	20 000	07.03.78	18 mois	2 020 000
Mozambique 3294 E	Personnes déplacées	759 000	18.02.87	2 mois	4 667 820
Zaire 2455/Q Exp. 2	Angolais	20 000	28.01.80	1 an et 6 mois	1 755 700
Zambie 2402/Q	SWAPO	2 000	04.07.77	1 an et 10 mois	185 000
Zambie 2411/Q	Front patriotique (ZAPU)	12 000	04.07.77	9 mois	1 245 000
Zambie 2444/Q et D et Rev.	Front patriotique	45 000	16.02.78	1 an	9 966 000
Zambie 1244 Exp. 1	Namibiens et Angolais	72 000	06.03.81	9 mois	2 513 000
Zambie 2620	SWAPO/Institut des Nations Unies pour la Namibie	5 400	21.12.81	5 ans et 3 mois	2 319 938

a/ Il s'agit uniquement des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA. Ces données ne comprennent pas l'aide fournie par le PAM avant l'accord OUA/PAM du 10.06.74, ni l'aide fournie aux Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie, du Botswana, du Sénégal et du Zaire pour les réfugiés des anciens territoires portugais.

b/ Aide demandée et distribuée par le gouvernement d'accueil.

/...

CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

[Original : anglais]
[18 mars 1988]

1. Le Centre sur les sociétés transnationales a préparé trois rapports concernant l'Afrique du Sud et la Namibie.

2. L'un des rapports (E/C.10/1988/7) expose les mesures prises par les sociétés transnationales pour remplacer leurs investissements par des liens autres que la participation au capital social et l'effet de ces programmes de désinvestissement. Un autre rapport (E/C.10/1988/8) examine la responsabilité des pays d'origine pour ce qui est des sociétés transnationales opérant en Afrique du Sud et en Namibie en violation des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Un troisième rapport (E/1988/23) énumère les sociétés transnationales ayant des intérêts dans des sociétés opérant en Afrique du Sud et/ou en Namibie, les sociétés transnationales qui se sont défaites de leurs intérêts dans ces pays ou les ont réduits et des sociétés transnationales procédant à la cession de leurs intérêts dans ces pays.
